

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un détail estimatif de 2 000 000 F TTC auquel est joint un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux de percement de l'impasse Secret dans la rue des Soeurs Soucelier à Lyon 5°.

Ce projet est inscrit au programme 1997 de travaux neufs de la direction de la voirie.

Il comporterait :

- la construction de deux trottoirs en asphalte de 1,5 et 2 mètres de largeur,
- la réalisation d'une chaussée de 3,5 mètres de largeur avec un passage protégé surélevé,
- la création de stationnement en épis et en long avec dépose-minute pour les parents d'élèves,
- la plantation de neuf fraxinus ornus (frênes à fleurs) en alignement.

Le désenclavement de la voie permettrait une desserte plus fluide des deux groupes scolaires. La chaussée de 3,5 mètres de largeur imposerait un sens unique de circulation, ce qui limiterait le trafic sur cette voie qui conserverait ainsi son rôle de desserte. La percée permettrait également une meilleure accessibilité du centre social qui se trouve à la frontière des deux voies et qui pourrait ainsi être desservi des deux côtés.

L'opération, estimée à 2 000 000 F TTC, comporterait sept lots :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux d'asphalte,
- lot n° 3 : fourniture de bordures et de bordurettes en granit,
- lot n° 4 : travaux de plantations,
- lot n° 5 : travaux d'assainissement,
- lot n° 6 : travaux de fontainerie,
- lot n° 7 : fourniture de mobilier urbain.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 3 mars 1997 ;

**B - Propose** d'accepter les présents détail estimatif et dossier de consultation des entrepreneurs, de l'autoriser, d'une part, à les rendre définitifs, d'autre part, à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération, enfin de fixer le mode d'exécution des travaux, de dévolution des fournitures ainsi l'imputation de la dépense ;

**C - Les offres** seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu lesdits dossier de consultation des entrepreneurs et détail estimatif de 2 000 000 F TTC ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** les présents détail estimatif et dossier de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

**2° - Décide** que :

a) - les travaux de voirie seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - les travaux d'asphalte, de plantations, d'assainissement et de fontainerie, la fourniture de bordures, de bordurettes en granit et de mobilier urbain seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**3° - Autorise** monsieur le président à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

**4° - La dépense** de 2 000 000 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits mis à la disposition de la direction de la voirie, au titre du budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1997 - comptes 231 510, 231 530, 231 540, 212 100 et 215 220 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,